

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Reboisement en milieu non forestier

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises en capacité d'assurer simultanément plusieurs chantiers de travaux de boisement hors forêt, notamment sur des sites d'accompagnement d'infrastructures ou des sites de friche en réhabilitation, en utilisant du matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier, dans le respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.

Les travaux de reboisement doivent comprendre 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : les travaux préparatoires incluant les préparations de sol ; les travaux de plantation pour reboisement ; les travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	Spécialisée, Reboisement en milieu non forestier
Date de l'analyse	
Analyste	

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- de capacité à assurer simultanément plusieurs chantiers de boisement hors forêt ;
- d'expérience sur des sites d'accompagnement d'infrastructures ou des sites de friche en réhabilitation ;
- d'utilisation de matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier ;
- de maîtrise des travaux préparatoires incluant les préparations de sol ;
- de maîtrise des travaux de plantation pour reboisement ;
- de maîtrise des travaux de suivi, d'entretien et de dégagement ;

- de diversité des domaines de compétence, avec 2 domaines démontrés sur au moins 2 attestations;
- de nombre, de surface cumulée ou de montant cumulé et de récence des références présentées;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant et d'au moins un cadre;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite des chantiers;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise;
- de détention du matériel spécifique nécessaire aux interventions;
- de respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent concerner des travaux de boisement hors forêt, notamment sur des sites d'accompagnement d'infrastructures ou des sites de friche en réhabilitation, utilisant du matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier.
- Ils doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les attestations doivent permettre d'identifier 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : travaux préparatoires incluant les préparations de sol; travaux de plantation pour reboisement; travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.
- L'entreprise doit présenter au moins 4 attestations de réalisation de chantiers, signées par le maître d'ouvrage ou son représentant, datant de moins de 4 ans.
- Le niveau de références peut être démontré selon l'une des deux voies prévues par le référentiel : soit une surface cumulée d'au moins 50 ha sur 4 attestations ou 75 ha sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de 8 attestations; soit un montant cumulé d'au moins 100 000 € HT sur 4 attestations ou 150 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de 8 attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'une ou deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre (ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 4) faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs nécessaires.
- Le référentiel prévoit les voies suivantes : a minima un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier; ou, pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum; ou, à défaut, 7 années minimum à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage.
- Une attention particulière doit être portée au respect du ratio d'un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.
- L'entreprise doit également disposer d'un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues lorsqu'elle est qualifiée dans plusieurs métiers.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
Définition						
1	Capacité à assurer plusieurs chantiers simultanément L'entreprise est en capacité d'assurer simultanément plusieurs chantiers de travaux de boisement hors forêt.	Présentation de l'entreprise; mémoire technique; planning de chantiers; références concomitantes.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Boisement hors forêt L'entreprise assure des travaux de boisement hors forêt.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Sites d'accompagnement d'infrastructures Les travaux peuvent concerner des sites d'accompagnement d'infrastructures.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs de chantier; mémoire technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
4	Sites de friche en réhabilitation Les travaux peuvent concerner des sites de friche en réhabilitation.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs de chantier; mémoire technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
5	Matériel végétal Les travaux utilisent du matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier.	Mémoire technique; bons de livraison; factures fournisseurs; fiches de traçabilité des plants.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Règles Professionnelles Les travaux sont réalisés dans le respect des Règles Professionnelles en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Normes en vigueur Les travaux sont réalisés dans le respect des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; affectations de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Matériel spécifique en possession de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat; fiches techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Domaine de compétence 1/3 – Travaux préparatoires Les travaux de reboisement comprennent les travaux préparatoires incluant les préparations de sol.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
11	Domaine de compétence 2/3 – Plantation pour reboisement Les travaux de reboisement comprennent les travaux de plantation pour reboisement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Domaine de compétence 3/3 – Suivi, entretien et dégagement Les travaux de reboisement comprennent les travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
13	Diversité des domaines de compétence Les références comprennent 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations.	Tableau domaines/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 1						
14	Nombre minimal d'attestations L'entreprise présente au moins 4 attestations de réalisation de chantiers.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
15	Signature des attestations Les attestations sont signées par le maître d'ouvrage ou son représentant.	Attestations signées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
16	Ancienneté Toutes les attestations concernent des chantiers datant de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	Voie surface – 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par la surface, 4 attestations doivent représenter une surface cumulée d'au moins 50 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
18	Voie surface – Plus de 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par la surface sur plus de 4 attestations, la surface cumulée doit atteindre au moins 75 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
19	Voie montant – 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par le montant, 4 attestations doivent représenter un montant cumulé d'au moins 100 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
20	Voie montant – Plus de 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par le montant sur plus de 4 attestations, le montant cumulé doit atteindre au moins 150 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
21	Nombre maximal d'attestations Dans le cas de plus nombreuses attestations, leur nombre est limité à 8.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
22	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Une ou deux photographies par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
23	CV du dirigeant et d'un cadre Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV; diplômes; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
24	Entreprise de moins de 20 salariés Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le cadre présenté peut être a minima TAM 4.	État des effectifs; organigramme; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
25	Justificatifs Le candidat fournit les documents nécessaires justifiant les diplômes et l'expérience professionnelle, notamment diplômes et contrat de travail.	Diplômes; contrats ou certificats de travail; CV.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
26	Voie 1 Il est requis, a minima, un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier.	Diplôme; CV; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
27	Voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum, sont exigées.	Diplôme niveau 4; CV; justificatif de classification; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
28	Voie 3 À défaut, une expérience minimum de 7 années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage est requise.	CV; contrats ou certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 4						
29	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme; registre du personnel; classifications; plannings d'équipe.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
30	Classification 05 Le niveau de classification 05 n'est pris en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	État des effectifs; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
31	Critère d'attribution n° 5 – Conduite opérationnelle des chantiers Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers (conducteur de travaux) est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Organigramme ; CV ; fiche de poste ; chiffre d'affaires par activité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Reboisement en milieu non forestier ?

- ☐ Oui
☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la capacité à assurer simultanément plusieurs chantiers de boisement hors forêt ;
- l'expérience sur des sites d'accompagnement d'infrastructures ou des sites de friche en réhabilitation et l'utilisation de MFR ou de jeunes plants à caractère forestier ;
- la maîtrise de 2 des 3 domaines de compétence sur au moins 2 attestations ;
- des références de moins de 4 ans représentant, selon la voie retenue, au moins 50 ha sur 4 attestations ou 75 ha sur davantage d'attestations, ou au moins 100 000 € HT sur 4 attestations ou 150 000 € HT sur davantage d'attestations, dans la limite de 8 attestations ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ainsi qu'un encadrement adapté des équipes ;
- un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers par tranche de 2 M€ maximum ;
- la mobilisation du propre personnel de l'entreprise et la détention du matériel spécifique en possession de l'entreprise.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.